

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**
Communauté de communes La Domitienne

Séance du mardi 21 avril 2026

Délibération
N° 26.076.1
En exercice ... 37
Présents 32
Votants 37
Pour 37
Contre 0
Abstention 0

PÔLE RESSOURCES - SERVICE RESSOURCES HUMAINES

**CRÉATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR UN
ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ**

Date de la convocation : 15/04/2026

L'an deux mille vingt-six
Et le 21 avril à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Jacques Maurel » de l'Hôtel communautaire à Maureilhan, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

32 Conseillers communautaires présents : madame Carole AFFRE, monsieur François BESSIERE, madame Danièle BOSCH LAURENS, madame Valérie BOUISSIERE CHABOT, monsieur Alain CARALP, monsieur Xavier CHAUSSON, monsieur Christian COULAUD, monsieur Pierre CROS, madame Amandine DIEGO, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Marcos FERREIRA, madame Dominique FOUILHÉ, madame Sarah KALFON, madame Ylhame KASSI, madame Maryse LACOMBE, monsieur Pascal LOUBET, madame Valérie MARLANGEON, monsieur Sylvain MILLAU, monsieur Diégo MINARRO, monsieur Antoine MONINO, madame Sandra PACHOT, madame Sylvie PAMENE, monsieur Michel PEPOZ, monsieur Serge PESCE, madame Marlène PUCHE, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Daniel SCAFA, monsieur Christian SEGUY, monsieur Julien SIEGLER, madame Maryline TUCA, monsieur Richard VASSAKOS, monsieur Philippe VIDAL.

5 Conseillers communautaires absents représentés : monsieur Serge BACCOU (représenté par monsieur Marcos FERREIRA), monsieur Bruno BERRAH (représenté par monsieur Pierre CROS), monsieur Yan CLARIANA (représenté par monsieur Richard VASSAKOS), monsieur Thierry DAURAT (représenté par madame Marlène PUCHE), monsieur Jean-Philippe JUAN (représenté par madame Sarah KALFON).

0 Conseiller communautaire absent excusé.

Secrétaire de séance : madame Valérie MARLANGEON.

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 21 avril 2026

Création d'emplois non permanents pour un accroissement saisonnier d'activité

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique et notamment son article L332-23 2° ;

Considérant que, conformément à l'article L313-1 du Code général de la fonction publique susvisé, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Considérant qu'en vertu des nécessités de service et afin d'assurer la continuité du service public, il peut s'avérer nécessaire de recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à :

- un accroissement saisonnier d'activité, pour une durée maximale de six mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de douze mois consécutifs ;

Considérant que, dans un objectif de maîtrise de ces emplois, les recrutements se feront dans la limite des crédits budgétaires prévus à cet effet et, considérant que le recensement des besoins conduit à devoir recruter 15 contractuels répartis dans les différents services de l'établissement ;

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir de renforcer les services de la collecte sur les postes de chauffeur et de ripeur, aux déchèteries sur le poste de gardien et à la maintenance du parc bacs PAV sur le poste d'agent de gestion et propreté des bacs au Pôle Environnement Développement Durable (PEDD). Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de l'établissement ;

Considérant qu'en raison des tâches à effectuer, il est proposé au Conseil communautaire de créer, à compter du 1^{er} mai 2026, 11 emplois non permanents sur le grade d'adjoint technique au 1^{er} échelon, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur, dont la durée hebdomadaire de service est de 36 heures pour une durée maximale de 6 mois sur une période de 12 mois, suite à un accroissement saisonnier d'activité au PEDD ;

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir de renforcer le service de la culture et notamment pour le Festival InvitationS sur le poste d'agent polyvalent au Pôle Population et Qualité de Vie (PPQV). Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents d'établissement ;

Considérant qu'en raison des tâches à effectuer, il est proposé au Conseil communautaire de créer, à compter du 1^{er} mai 2026, 4 emplois non permanents sur le grade d'adjoint technique au 1^{er} échelon, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur, dont la durée hebdomadaire de service est de 36 heures, pour une durée maximale de 6 mois sur une période de 12 mois, suite à un accroissement saisonnier d'activité au PPQV ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Alain CARALP, Président,**

Après en avoir délibéré,

Sur 37 membres présents ou représentés au moment du vote,

À l'unanimité,

I. DÉCIDE la création de 15 emplois non permanents relevant du grade d'adjoint technique au 1^{er} échelon, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur, pour une durée maximale de 6 mois sur une période de 12 mois, pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité au PEDD et au PPQV.

II. PRÉCISE que les dépenses afférentes sont couvertes par les crédits inscrits au budget de l'exercice concerné, au chapitre prévu à cet effet.

III. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité et à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

IV. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



Délibération transmise au représentant de l'État le 27 AVR. 2026

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le 27 AVR. 2026

Signature du secrétaire de séance :

Valérie MARLANGEON

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom, representing the signature of Valérie MARLANGEON.

REÇU EN PRÉFECTURE

le 27/04/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20260421-DEL IB_26_07

REÇU EN PREFECTURE

le 27/04/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20260421-DEL IB_26_07